

## VIII Collecte des arbres de Noël

### Horaire

En tout temps, du lendemain de Noël à la fin de janvier

### Heures de dépôt

En tout temps pendant la période de collecte sauf lorsque des opérations de déneigement sont en cours. Lors de ces opérations, les citoyens doivent retirer temporairement leur arbre en bordure de trottoir et le remettre une fois le déneigement terminé  
Les sapins sont ramassés dans les jours qui suivent le dépôt.

### Lieu de dépôt

Sur votre propriété, en bordure du trottoir.



## IX Collecte des gros cartons (industries, commerces et institutions seulement)

### Secteurs desservis

- rue Wellington
- rue de l'Église
- rue de Verdun
- rue Bannantyne
- boulevard Champlain
- boulevard LaSalle
- chemin du Golf
- Place du Commerce

### Horaire

Mardi et jeudi entre 17 h et 19 h

*Rues Wellington et de l'Église seulement :*  
mardi entre 17 h et 19 h,  
et jeudi entre 20 h et 21h

### Matières acceptées

Sapins naturels sans décorations

### Lieu de dépôt

Les gros cartons doivent être déposés en bordure du trottoir

## X Collecte de résidus alimentaires- Projet pilote dans le Secteur 4

### Horaire

Jeudi – Secteur 4  
Melrose à Stephens inclusivement

### Heures de dépôt

Entre 22 h la veille et 8 h le jour de la collecte

### Lieu de dépôt

À la limite de la propriété, en bordure du trottoir ou dans l'entrée de stationnement, en face de la résidence

### Contenants permis

Contenants fournis par l'arrondissement de Verdun seulement

- Bac brun de 47 litres
- Bac de cuisine de 7 litres

### Matières acceptées \*

Résidus crus, cuits ou avariés de :

- desserts et sucreries
- fruits
- fruits de mer
- grains de café
- légumes
- oeufs et coquilles
- poissons (avec les arêtes)
- viande avec les os et le gras
- produits céréaliers tels que pain, gâteau, céréales, pâtes, etc.
- produits laitiers solides (fromage, beurre et yogourt)

### Matières refusées

- couches et serviettes hygiéniques
- déchets domestiques
- liquides (soupe, lait, jus, café, etc.)
- litière d'animaux
- matières recyclables
- poussières d'aspirateur
- Résidus Domestiques Dangereux (RDD)

\* Pour liste complète des matières acceptées, veuillez consulter le site Web de l'arrondissement [ville.montreal.qc.ca/verdun](http://ville.montreal.qc.ca/verdun)  
Section Services aux citoyens,  
Page Collecte des résidus alimentaires

# La collecte des matières résiduelles

## Aide-mémoire sur les différents types de collectes offertes à Verdun

### Secteurs de collecte:

**Secteur 1 :**  
L'Île-des-Sœurs et Crawford Park

**Secteur 2 :**  
Rues May à de l'Église et rue Wellington en entier

**Secteur 3 :**  
Rues Galt à Desmarchais

**Secteur 4 :**  
Rues Melrose à Stephens

Pour plus de renseignements



[ville.montreal.qc.ca/verdun](http://ville.montreal.qc.ca/verdun)



## I Collecte des déchets – Une journée par secteur

### Horaire

Lundi – Secteur 1  
Mardi – Secteur 2  
Mercredi – Secteur 3  
Jeudi – Secteur 4

### Heures de dépôt

Entre 22 h la veille et 8 h le jour de la collecte

*Pour les rues de l'Église et Wellington uniquement :*  
le mardi entre 16 h et 19 h

### Lieu de dépôt

À la limite de la propriété, en bordure du trottoir ou dans l'entrée de stationnement, en face de la résidence

### Contenants permis

Secteur 1 : bacs roulants noirs  
Secteurs 2, 3, 4 : sacs à déchets noirs ou poubelles avec couvercle

### Matières acceptées

- Les résidus de table ou de cuisine (sauf pour les résidants du secteur 4 qui participent au projet pilote de collecte des résidus alimentaires)
- Les cendres refroidies
- Les rebus
- Les balayures et râtelures
- Les vieux journaux souillés
- Les petits articles domestiques, etc.

### Matières refusées

- Articles issus des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Résidus Domestiques Dangereux (RDD) : matériaux toxiques ou explosifs, huiles usées, solvants, peintures, batteries d'automobile, médicaments, etc.
- Matériaux de construction
- Encombrants (voir collecte des encombrants plus bas)
- Pneus

## II Collecte des encombrants – Un vendredi par mois

### Horaire

1<sup>er</sup> vendredi du mois – Secteur 1  
2<sup>e</sup> vendredi du mois – Secteur 2  
3<sup>e</sup> vendredi du mois – Secteur 3  
4<sup>e</sup> vendredi du mois – Secteur 4

### Heures de dépôt

Entre 22 h la veille et 8 h le jour de la collecte

### Lieu de dépôt

À la limite de la propriété, en bordure du trottoir ou dans l'entrée de stationnement, en face de la résidence

### Matières acceptées et refusées

Pour liste complète des matières acceptées, veuillez consulter le site Web de l'arrondissement : [ville.montreal.qc.ca/verdun](http://ville.montreal.qc.ca/verdun)

### Quantités dimensions et poids permis

- Maximum de 2 m<sup>3</sup> (ou 70 pi<sup>3</sup>) par habitation et par collecte
- L'encombrant ne doit pas dépasser 75 kg (165 lbs), 2 mètres (6,5 pieds) en longueur, largeur ou profondeur ou 1,5 m<sup>3</sup> (53 pi<sup>3</sup>) en volume

### III Collecte des matières recyclables – Une journée par secteur

#### Horaire

Lundi – Secteur 1  
Mardi – Secteur 2  
Mercredi – Secteur 3  
Jeudi – Secteur 4

#### Heures de dépôt

Entre 22 h la veille et 8 h le jour de la collecte

*Pour les rues de l'Église et Wellington uniquement :* le mardi entre 16 h et 19 h

#### Lieu de dépôt

À la limite de la propriété, en bordure du trottoir ou dans l'entrée de stationnement, en face de la résidence



#### Matières acceptées \*

- papier
- carton
- plastiques (sauf # 6)
- verre
- métal, etc.

#### Matières refusées \*

- Papier/carton souillé ou gras, papier ciré
- Pellicule extensible (emballages de pâtés, de viande)
- Papier photographique, papier d'emballage métallisé
- Verre à boire, verre plat (miroir)
- Vaisselle

#### Contenants permis

Secteur 1 : bacs roulants bleus  
Secteur 2, 3, 4 : les sacs bleus transparents, les bacs roulants bleus et les bacs montréalais (67 litres)



\* Voir liste complète des matières acceptées et refusées dans l'Aide-mémoire : *Recyclable ou non?*

Cet outil est disponible sur le site Web de l'arrondissement : [ville.montreal.qc.ca/verdun](http://ville.montreal.qc.ca/verdun)

### IV Collecte des résidus verts – Une journée par secteur

#### Horaire

Lundi – Secteur 1  
Mardi – Secteur 2  
Mercredi – Secteur 3  
Jeudi – Secteur 4

#### Heures de dépôt

Entre 22 h la veille et 8 h le jour de la collecte

*Pour les rues de l'Église et Wellington uniquement :* le mardi entre 16 h et 19 h

#### Lieu de dépôt

À la limite de la propriété, en bordure du trottoir ou dans l'entrée de stationnement, en face de la résidence

#### Matières acceptées

- Les résidus de nettoyage de jardins
- Les résidus de préparation des semis, de plantation et de désherbage
- Les rognures de gazon
- Les résidus de sarclage
- Les résidus des potagers
- Les feuilles mortes

#### Matières refusées

- Les résidus alimentaires (notamment les restes de table)
- La terre et la pierre
- La litière d'animaux
- Les branches, souches, troncs d'arbres et brindilles (voir mesures spéciales)

#### Périodes de collecte

Au printemps et à l'automne  
Dates à déterminer

#### Contenants permis

- Sacs en papier brun conçus à cet effet
- Boîtes de cartons non cirées et non souillées
- Contenants réutilisables en métal ou en plastique rigide munis de poignées ou d'anses et portant une inscription « Résidus verts »

#### Contenants interdits :

- Les sacs de plastique

#### Mesures spéciales pour contrer l'agrile du frêne

Les branches et toutes parties d'arbres, peu importe l'essence, doivent être séparées des autres résidus verts. Elles font l'objet d'une collecte distincte. Communiquez avec le 311 pour les faire ramasser.

### V Collecte des technologies de l'information et des communications

#### Horaire

Ateliers municipaux - 1177, rue Dupuis:

- Lundi au jeudi : 7 h 30 à 15 h
- Vendredi : 7 h 30 à 11 h 30
- Samedi : 9 h à 12 h



Écocentres desservant Verdun :

- Écocentre Eadie - 1868, rue Cabot Arrondissement du Sud-Ouest
- Écocentre LaSalle - 7272, rue Saint-Patrick Arrondissement de LaSalle

La Maison de l'environnement (673, 1<sup>re</sup> Avenue) (petits TIC seulement) :

- Lundi et mardi : 9 h à 12 h
- Mercredi : 12 h à 19 h
- Jeudi : 12 h à 17 h

#### Matières acceptées

Appareils issus des technologies de l'information et de la communication (TIC) tels que :

- câbles et autres composantes d'ordinateur
- chaînes stéréo
- écrans cathodiques ou plats (de type LCD et plasma)
- imprimantes
- lecteurs DVD ou VHS
- ordinateurs personnels ou portatifs
- radios, systèmes de son
- téléviseurs (CRT et à écran plat)

### VI Collecte des piles, cartouches d'encre, cellulaires et ampoules fluocompactes

L'arrondissement de Verdun récupère ces résidus dans les bâtiments municipaux suivants :



- Maison de l'environnement – 673, 1<sup>re</sup> Avenue
- Mairie d'arrondissement – Bureau Accès Verdun : 4555, rue de Verdun
- Centre communautaire Marcel-Giroux – Poste d'accueil : 4501, rue Bannantyne
- Centre communautaire Elgar – Poste d'accueil : 260, rue Elgar
- Centre culturel de Verdun – Poste d'accueil : 5955, rue Bannantyne
- Ateliers municipaux – Travaux publics – Poste de garde : 1177, rue Dupuis

### VII Collecte des résidus domestiques dangereux - RDD

#### Il n'y a pas de collecte de RDD à Verdun.

Pour savoir où déposer ces matières, veuillez vous référer au dépliant « Les résidus domestiques dangereux (RDD) : j'en fais quoi? » produit par la Maison de l'environnement et disponible sur le site Web de l'arrondissement. : [ville.montreal.qc.ca/verdun](http://ville.montreal.qc.ca/verdun)

Les RDD sont toutefois acceptés dans les écocentres desservant Verdun :

- Écocentre Eadie  
1868, rue Cabot, Arrondissement du Sud-Ouest
- Écocentre LaSalle  
7272, rue Saint-Patrick, Arrondissement de LaSalle

Renseignements : 514 872-0384 ou 311

